

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2010

**SUSPENSION DE LA COMMERCIALISATION DES BIBERONS
PRODUITS À BASE DE BISPHÉNOL A - (n° 2616)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Bapt-----
TITRE

Après le mot :

« commercialisation »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition de loi :

« de contenants de denrées alimentaires produits à base de bisphénol A autres que les biberons ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence rédactionnelle avec l'amendement visant à suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2012, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de contenants de denrées alimentaires produits à base de bisphénol A autres que les biberons.